

Protocole technique
de transmission
à la FSMA des informations relatives aux
comptes d'épargne réglementés

Table des matières

1. Généralités	2
2. Accès à FiMiS	2
2.1. Via un browser	2
2.2. Accès sécurisé et personnalisé	2
3. Liste des informations à communiquer	3
3.1. Principes généraux	3
3.2. Données à communiquer	3
3.3. Informations liées aux marques bancaires	3
3.4. Informations liées aux comptes d'épargne réglementés	4
4. Règles de validation	5
5. Données de référence	7
6. Procédure en cas d'indisponibilité de la plateforme FiMiS	9
7. Personne de contact à la FSMA	9

1. Généralités

Sont visés par ce protocole les établissements de crédit.

La transmission à la FSMA des informations relatives aux comptes d'épargne réglementés se fera par l'entremise d'un extranet baptisé « **FiMiS** ». Il s'agit d'un **système d'information unique** que la FSMA met à la disposition de tous les établissements **via internet** pour la **gestion on-line** des informations à communiquer. Moyennant un accès personnalisé et sécurisé à FiMiS, chaque établissement sera ainsi responsable, à partir du 3 janvier 2013, de la transmission de ses propres informations à la FSMA.

Le présent document reprend les instructions permettant d'obtenir un accès à ce système d'information et de gérer de manière confidentielle et sécurisée les informations à communiquer.

2. Accès à FiMiS

L'extranet FiMiS de la FSMA sera accessible à partir du 3 janvier 2013.

2.1. *Via un browser*

FiMiS est installé centralement sur l'un des serveurs de la FSMA et, comme toute application Web, est accessible via un browser.

FiMiS est compatible avec les browsers suivants : « Internet Explorer » (version 8.0 et plus), Firefox (Version 10.0 et plus) ou Google Chrome (version 20.0 et plus). Son bon fonctionnement n'est pas garanti pour d'autres browsers.

L'utilisation d'une définition d'écran de 1200 x1024 pixels et de couleurs 32-bit au minimum est conseillée.

L'adresse à utiliser pour accéder à l'application est <https://fimis.fsma.be>.

2.2. *Accès sécurisé et personnalisé*

Chaque entité concernée par la collecte des informations relatives aux comptes d'épargne réglementés désignera une personne responsable. Par la suite, d'autres personnes pourront être désignées pour assurer cette collecte.

Pour accéder à FiMiS, chaque utilisateur doit disposer d'un certificat personnel.

Un certificat personnel vous est délivré par une tierce partie autorisée.

Les certificats suivants sont acceptés :

- Globalsign Personal 3 (pour plus d'information, consulter <http://www.globalsign.be>);
- Isabel (pour plus d'information, consulter <http://www.isabel.be>);
- Certipost (pour plus d'information, consulter <http://www.certipost.be>).

Ou votre eID ou carte d'identité électronique (pour plus d'information, consulter <http://eid.belgium.be>).

Après acquisition, le certificat doit être installé sur le PC qui sera utilisé pour accéder à FiMiS conformément aux recommandations du fournisseur. Pour plus d'information, nous vous invitons à prendre contact avec le fournisseur de votre certificat. Si vous utilisez déjà un certificat pour d'autres applications de la FSMA (eCorporate ou eManex), ce certificat est valable pour l'utilisation de FiMiS.

Ce certificat est personnel, c'est-à-dire que si plusieurs personnes sont chargées au sein de l'établissement de la gestion des informations dans FiMiS, elles doivent toutes disposer d'un certificat.

A la première connexion à l'application avec son certificat personnel, l'utilisateur complètera un écran de profil avec des informations de base (Nom, prénom, email, ...). Ensuite, le système demandera un code d'activation. Ce code d'activation aura été communiqué personnellement à la personne désignée comme responsable de la collecte des informations relatives aux comptes d'épargne réglementés.

3. Liste des informations à communiquer

3.1. Principes généraux

Il s'agit d'un reporting occasionnel c'est-à-dire que le reporting doit être communiqué uniquement si il y a des changements.

A chaque modification d'un ou plusieurs comptes d'épargne, toutes les informations (de tous les comptes d'épargne) doivent être communiquées.

Pour que les données communiquées soient prises en compte par le simulateur, le reporting doit être en statut "closed" (ce qui nécessite une action : Approve & Close). On ne peut fermer une enquête que si toutes les règles de validation sont satisfaites. Corriger une erreur est possible après réouverture par la FSMA.

La date de validité est la date à partir de laquelle les données communiquées seront prises en compte dans le simulateur. Dans le cas où plusieurs reporting ont la même date de validité, c'est le reporting avec la date de dernière modification la plus grande qui sera pris en considération.

3.2. Données à communiquer

Les informations à communiquer via l'application FiMiS sont relatives :

- aux marques bancaires;
- aux comptes d'épargne réglementés;

3.3. Informations liées aux marques bancaires

Définition	Code	Obligatoire (Yes/No)	Format	Liste des possibilités
Date de validité	SA_ValidDate ¹	Yes	Date	
Nom de la marque	SA_BrandName	Yes	Char(100)	
Nombre de points de vente physiques en Région Wallonne	SA_SalesOfficesInWall	Yes	numeric(4,0)	
Nombre de points de vente physiques en Région Flamande	SA_SalesOfficesInFla	Yes	numeric(4,0)	
Nombre de points de vente physiques en Région Bruxelloise	SA_SalesOfficesInBxl	Yes	numeric(4,0)	
Pays responsable du fonds de protection	SA_CountryOfProtection	Yes	Char(2)	Liste des codes pays (ISO 2-alpha) des 27 pays de la zone EURO
Adresse du site internet de la marque	SA_BrandWebSite	Yes	Char(250)	

¹ Date à partir de laquelle les données seront prises en compte par le simulateur.

Note à long terme de Fitch	SA_FitchLongTerm	Yes	Char(4)	Liste des notations financières de Fitch
Note à long terme de Standard & Poor's	SA_SandPsLongTerm	Yes	Char(4)	Liste des notations financières de Standard & Poor's
Note à long terme de Moody's	SA_MoodysLongTerm	Yes	Char(4)	Liste des notations financières de Moody's

3.4. Informations liées aux comptes d'épargne réglementés

Définition	Code	Obligatoire (Yes/No)	Format	Liste des possibilités
Nom du compte en français	SA_AccountNameFr	Yes	Char(100)	
Nom du compte en néerlandais	SA_AccountNameNI	Yes	Char(100)	
Compte commercialisé	SA_MarketedAccount	Yes		{Yes,No}
Compte Internet	SA_InternetAccount	Yes		{Yes,No}
Compte Jeune	SA_YouthAccount	Yes		{Yes,No}
Age minimum pour bénéficiaire du compte	SA_MinAge	No	numeric(3,0)	
Age maximum pour bénéficiaire du compte	SA_MaxAge	No	numeric(3,0)	
Autre condition éventuelle en français	SA_OtherConditionFr	No	Char(250)	
Autre condition éventuelle en néerlandais	SA_OtherConditionNI	No	Char(250)	
Date-valeur intérêt de base	SA_ValueDateBaseRate	Yes	char(3)	{J,J+1}
Date-valeur prime de fidélité	SA_ValueDateFidelityPremium	Yes	char(3)	{J,J+1}
Encours minimum en compte	SA_MinBalance	No	numeric (7,2)	
Encours maximum en compte	SA_MaxBalance	No	numeric (7,2)	
Montant périodique minimum	SA_MinRegularDeposit	No	numeric (7,2)	
Montant périodique maximum	SA_MaxRegularDeposit	No	numeric (7,2)	
Limite basse 1	SA_LowerBoundBalance1	Yes	numeric (7,2)	
Limite haute 1	SA_UpperBoundBalance1	Yes	numeric (7,2)	
Taux de base 1	SA_BaseRate1	Yes	numeric(2,2)	
Prime de fidélité 1	SA_FidelityPremium1	Yes	numeric(2,2)	
Limite basse 2	SA_LowerBoundBalance2	No	numeric (7,2)	

Limite haute 2	SA_UpperBoundBalance2	No	numeric (7,2)	
Taux de base 2	SA_BaseRate2	No	numeric(2,2)	
Prime de fidélité 2	SA_FidelityPremium2	No	numeric(2,2)	
Taux de base 3	SA_BaseRate3	No	numeric(2,2)	
Prime de fidélité 3	SA_FidelityPremium3	No	numeric(2,2)	
Frais annuels	SA_AnnualFees	Yes	numéric	
Fiche d'information en français	SA_InfoFicheFr	Yes	binary	
Fiche d'information en néerlandais	SA_InfoFicheNL	Yes	binary	

4. Règles de validation

Les informations à communiquer à la FSMA doivent satisfaire les règles de validation suivantes :

#	Description	Formule	Tolerance ²	ErrorLevel ³
010	Au moment de l'approbation et la fermeture du reporting, la date de validité doit être supérieure à la date du jour (encodage);	SA_ValidDate > today()	0	ERROR
020	Le nom de la marque est obligatoire	SA_BrandName is not NULL	0	ERROR
030	Le nombre de points de vente physiques en Région Wallonne doit être supérieur ou égal à zéro	SA_SalesOfficesInWall >= 0	0	ERROR
040	Le nombre de points de vente physiques en Région Flamande doit être supérieur ou égal à zéro	SA_SalesOfficesInFla >= 0	0	ERROR
050	Le nombre de points de vente physiques en Région Bruxelloise doit être supérieur ou égal à zéro	SA_SalesOfficesInBxl >= 0	0	ERROR
060	L'adresse du site internet de la marque est obligatoire	SA_BrandWebSite is not NULL	0	ERROR
100	Le nom du compte en français est obligatoire	SA_AccountNameFr is not NULL	0	ERROR
110	Le nom du compte en néerlandais est obligatoire	SA_AccountNameNI is not NULL	0	ERROR
120	L'indication qu'il s'agit d'un compte commercialisé est obligatoire	SA_MarketedAccount is not NULL	0	ERROR
130	L'indication qu'il s'agit d'un compte Internet est obligatoire	SA_InternetAccount is not NULL	0	ERROR
140	L'indication qu'il s'agit d'un compte Jeune est obligatoire	SA_YouthAccount is not NULL	0	ERROR
150	L'âge minimum pour bénéficiaire du compte doit être supérieur ou égal à zéro	SA_MinAge >= 0	0	ERROR
160	L'âge minimum pour bénéficiaire du compte doit être inférieur ou égal à 100	SA_MinAge <= 100	0	ERROR

² Tolerance : il s'agit d'un seuil de tolérance (si le seuil est égal à 0, cela signifie que la comparaison entre les deux valeurs doit être exacte);

³ Errorlevel : Le niveau d'erreur peut être soit ERROR (bloquant) soit WARNING (non bloquant).

170	L'âge maximum pour bénéficiaire du compte doit être supérieur ou égal à zéro	SA_MaxAge >= 0	0	ERROR
180	L'âge maximum pour bénéficiaire du compte doit être inférieur ou égal à 100	SA_MaxAge <= 100	0	ERROR
190	S'il s'agit d'un compte jeune, l'âge maximum pour bénéficiaire du compte doit être indiqué et doit être strictement supérieur à zéro	IF SA_YouthAccount = "Yes" then SA_MaxAge > 0	0	ERROR
200	La date-valeur intérêt de base est obligatoire	SA_ValueDateBaseRate is not NULL	0	ERROR
210	Date-valeur prime de fidélité est obligatoire	SA_ValueDateFidelityPremium is not NULL	0	ERROR
220	L'encours minimum en compte doit être supérieur ou égal à zéro	SA_MinBalance >= 0	0	ERROR
230	L'encours minimum en compte doit être inférieur ou égal à 1.000.000	SA_MinBalance <= 1000000	0	ERROR
240	L'encours maximum en compte doit être supérieur ou égal à zéro	SA_MaxBalance >= 0	0	ERROR
250	L'encours maximum en compte doit être inférieur ou égal à 1.000.000.000	SA_MaxBalance <= 1000000000	0	ERROR
260	Le montant périodique minimum doit être supérieur ou égal à zéro	SA_MinRegularDeposit >= 0	0	ERROR
270	Le montant périodique minimum doit être inférieur ou égale à 10.000	SA_MinRegularDeposit <= 10000	0	ERROR
280	Le montant périodique maximum doit être supérieur ou égal à zéro	SA_MaxRegularDeposit >= 0	0	ERROR
290	Le montant périodique maximum doit être inférieur ou égale à 10.000	SA_MaxRegularDeposit <= 10000	0	ERROR
300	La Limite basse 1 doit toujours être supérieure ou égale à 0	SA_LowerBoundBalance1 >= 0	0	ERROR
310	La limite haute 1 doit toujours être strictement supérieure à la limite basse 1	SA_UpperBoundBalance1 > SA_LowerBoundBalance1	0	ERROR
320	Le taux de base 1 doit toujours être strictement supérieur à 0	SA_BaseRate1 > 0	0	ERROR
330	La prime de fidélité 1 doit être supérieure ou égale à l'arrondi du dixième de pour cent inférieur de 25% du taux de base 1	SA_FidelityPremium1 >= ROUNDDOWN (SA_BaseRate1 * 0,25;1)	0	ERROR
340	Si la limite basse 2 est > 0 alors elle doit être égale à la limite haute 1 + 0,01	IF SA_LowerBoundBalance2 > 0 then SA_LowerBoundBalance2 = SA_UpperBoundBalance1 + 0,01	0	ERROR
350	Si la limite basse 2 est > 0 alors la limite haute 2 doit être strictement supérieure à la limite basse 2	IF SA_LowerBoundBalance2 > 0 then SA_UpperBoundBalance2 > SA_LowerBoundBalance2	0	ERROR
360	Le taux de base 2 doit toujours être supérieur ou égal à 0	SA_BaseRate2 >= 0	0	ERROR
370	La prime de fidélité 2 doit être supérieure ou égale à l'arrondi du dixième de pour cent inférieur de 25% du taux de base 2	SA_FidelityPremium2 >= ROUNDDOWN (SA_BaseRate2 * 0,25;1)	0	ERROR
380	Le taux de base 3 doit toujours être supérieur ou égal à 0	SA_BaseRate3 >= 0	0	ERROR
390	La prime de fidélité 3 doit être supérieure ou égale à l'arrondi du dixième de pour cent inférieur de 25% du taux de base 3	SA_FidelityPremium3 >= ROUNDDOWN (SA_BaseRate3 * 0,25;1)	0	ERROR
400	Les frais annuels doivent être supérieurs ou égaux à 0	SA_AnnualFees >= 0	0	ERROR

410	Le nombre de comptes d'épargne proposé pour une marque doit être supérieur ou égal à 1 et ne peut être supérieur à 6	$1 \leq \text{CountOf}(\text{SavingAccounts}) \leq 6$	0	ERROR
420	On ne peut avoir plusieurs comptes avec la même dénomination dans un même reporting.	$\text{For } i, j \in \mathbb{N}, i=1..6, j=1..6, i < j$ $\{ \text{SA_AccountNameFr}(i) < > \text{SA_AccountNameFr}(j) \}$ AND $\{ \text{SA_AccountNameNL}(i) < > \text{SA_AccountNameNL}(j) \}$	0	ERROR

5. Données de référence

- Liste des pays responsables du fonds de protection**

Seq	ISO 2-alpha)	Fr	NI	En
1	BE	Belgique	België	Belgium
2	NL	Pays-Bas	Nederland	Netherlands
3	DE	Allemagne	Duitsland	Germany
4	FR	France	Frankrijk	France
5	AT	Autriche	Oostenrijk	Austria
7	CY	Chypre	Cyprus	Cyprus
8	BG	Bulgarie	Bulgarije	Bulgaria
8	DK	Danemark	Denemarken	Denmark
9	ES	Espagne	Spanje	Spain
10	EE	Estonie	Estland	Estonia
11	FI	Finlande	Finland	Finland
12	GR	Grèce	Griekenland	Greece
13	HU	Hongrie	Hongarije	Hungary
14	IE	Irlande	Ierland	Ireland
15	IT	Italie	Italië	Italy
16	LV	Lettonie	Letland	Latvia
17	LT	Lituanie	Litouwen	Lithuania
18	LU	Luxembourg	Luxemburg	Luxembourg
19	MT	Malte	Malta	Malta
20	PL	Pologne	Polen	Poland
21	PT	Portugal	Portugal	Portugal
22	CZ	République tchèque	Tsjechische Republiek	Czech Republic
23	RO	Roumanie	Roemenië	Romania
24	GB	Royaume-Uni	Verenigd Koninkrijk	United Kingdom
25	SK	Slovaquie	Slowakije	Slovakia
26	SI	Slovénie	Slovenië	Slovenia
27	SE	Suède	Zweden	Sweden

- Liste des notations financières de Fitch**

Seq	Code
1	AAA
2	AA+
3	AA
4	AA-
5	A+
6	A

7	A-
8	BBB+
9	BBB
10	BBB-
11	BB+
12	BB
13	BB-
14	B+
15	B
16	B-
17	CCC
18	DDD
19	DD
20	D

- **Liste des notations financières de Standard & Poor's**

Seq	Code
1	AAA
2	AA+
3	AA
4	AA-
5	A+
6	A
7	A-
8	BBB+
9	BBB
10	BBB-
11	BB+
12	BB
13	BB-
14	B+
15	B
16	B-
17	CCC+
18	CCC
19	CCC-
20	D

- **Liste des notations financières de Moody's**

Seq	Code
1	Aaa
2	Aa1
3	Aa2
4	Aa3
5	A1
6	A2
7	A3
8	Baa1
9	Baa2
10	Baa3
11	Ba1

12	Ba2
13	Ba3
14	B1
15	B2
16	B3
17	Caa
18	Ca
19	C

6. Procédure en cas d'indisponibilité de la plateforme FiMiS

En cas d'indisponibilité de la plateforme FiMiS, les informations relatives aux comptes d'épargne réglementés peuvent être communiquées par email au format Excel à l'adresse : FiMiS@fsma.be.

7. Personne de contact à la FSMA

Toute demande d'information complémentaire, remarque ou question relative aux aspects techniques de la communication des informations peut être adressée par email à l'adresse FiMiS@fsma.be.